



2^e EDITION MUTUELLE FOOT & LA SEMAINE DU MUTUALISTE
« Famille, Solidarité et Prévoyance : Construisons ensemble un avenir plus sûr »

FESTIVAL DES MUTUELLES DE CÔTE D'IVOIRE

MUTUELLE FOOT 2026

TOURNOI DE MARACANA
ZONE INTERMUTUELLES

RÈGLEMENT OFFICIEL DE LA COMPÉTITION

Date : 08 AOÛT 2026

Lieu :

Terrains de Handball

Université Félix Houphouët-Boigny

Abidjan – Cocody

« Le sport au service de la solidarité mutualiste »

Version 2026.1



+225| 25 23 00 16 08
07 59 64 44 44



contact@mutuelleconnectee.org
www.mutuelleconnectee.org



Petit Toit Rouge
Yopougon, Abidjan, RCI

ARTICLE 1 : CADRE DE LA COMPÉTITION

Le Tournoi de Maracana Zone Intermutuelles est organisé dans le cadre de MUTUELLE FOOT, activité sportive officielle du Festival des Mutuelles de Côte d'Ivoire (FMCI).

Le Festival des Mutuelles est structuré autour de deux activités majeures :

- La Journée du Mutualiste ;
- MUTUELLE FOOT.

Le Tournoi de Maracana Zone Intermutuelles constitue l'une des compétitions sportives de MUTUELLE FOOT.

Il vise à promouvoir les valeurs de solidarité, d'entraide, de fraternité, de cohésion sociale et de bien-être portées par le mouvement mutualiste ivoirien.

ARTICLE 2 : DATE ET LIEU

La compétition se déroulera le 08 août 2026 sur les terrains de handball de l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, aménagés conformément aux normes du Maracana.

Le rassemblement des équipes est fixé à 06h00.

Les rencontres débuteront à partir de 06h00 selon le calendrier établi par le Comité d'Organisation.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La compétition est exclusivement réservée aux mutuelles régulièrement inscrites à MUTUELLE FOOT.

Le droit de participation est fixé à cent mille francs CFA (100 000 FCFA) par équipe.

Toute inscription devient définitive après validation administrative et règlement des frais de participation.



+225| 25 23 00 16 08
07 59 64 44 44



contact@mutuelleconnectee.org
www.mutuelleconnectee.org



Petit Toit Rouge
Yopougon, Abidjan, RCI

ARTICLE 4 : COMPOSITION DES ÉQUIPES

Chaque mutuelle est autorisée à inscrire quinze (15) personnes sur sa liste officielle.

Cette liste peut comprendre notamment :

- des joueurs ;
- un entraîneur ;
- un encadreur ;
- un responsable médical ou médecin.

Chaque mutuelle reste libre de l'organisation interne de son effectif sous réserve du respect des présentes dispositions.

ARTICLE 5 : LICENCES SUPPLÉMENTAIRES

Des licences complémentaires peuvent être accordées sur autorisation du Comité d'Organisation.

Le coût d'une licence supplémentaire est fixé à cinq mille francs CFA (5 000 FCFA) par personne.

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Chaque équipe devra respecter l'équilibre générationnel suivant :

- Sept (7) joueurs âgés de trente (30) ans au plus ;
- Huit (8) joueurs âgés de plus de trente (30) ans.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de vérifier l'âge et l'identité de tout participant.

Toute fausse déclaration expose l'équipe concernée aux sanctions prévues par le présent règlement.



+225| 25 23 00 16 08
07 59 64 44 44



contact@mutuelleconnectee.org
www.mutuelleconnectee.org



Petit Toit Rouge
Yopougon, Abidjan, RCI

ARTICLE 7 : INSCRIPTION ET VALIDATION DES JOUEURS

Les inscriptions s'effectuent exclusivement sur la plateforme officielle mise à disposition par l'organisation.

Aucun joueur non inscrit et non validé ne pourra prendre part à la compétition.

Les dossiers feront l'objet d'un processus de contrôle et de validation administrative avant homologation définitive.

Les listes officielles validées serviront de référence durant toute la compétition.

ARTICLE 8 : FRAUDE ET IRRÉGULARITÉS

Tout joueur dont l'inscription est rejetée pour fraude, usurpation d'identité, fausse déclaration ou non-conformité sera exclu de la compétition.

Le remplacement de ce joueur ne sera pas autorisé après la clôture des validations.

L'équipe concernée poursuivra la compétition avec son effectif régulièrement validé.

ARTICLE 9 : ORGANISATION SPORTIVE

Les rencontres se dérouleront simultanément sur trois (3) terrains.

De 06h00 à 09h30 :

- Déroulement des matchs sur les trois terrains.

De 09h30 à 10h30 :

- Arrêt général des rencontres ;
- Tenue de la cérémonie officielle du Festival.

De 10h30 à 15h00 :

- Poursuite de la compétition sur les terrains 1 et 2 ;
- Le terrain central reste réservé aux activités protocolaires et animations du Festival.



+225| 25 23 00 16 08
07 59 64 44 44



contact@mutuelleconnectee.org
www.mutuelleconnectee.org



Petit Toit Rouge
Yopougon, Abidjan, RCI

À partir de 15h00 :

- Demi-finales ;
- Match de classement éventuel ;
- Finale.

ARTICLE 10 : DURÉE DES RENCONTRES

La durée des matchs de poules et des phases éliminatoires sera déterminée par le Comité d'Organisation en fonction du nombre d'équipes effectivement engagées.

Les rencontres pourront être disputées sous le format d'une période unique de dix (10) minutes ou selon toute autre formule arrêtée par l'organisation.

Les demi-finales et la finale se joueront obligatoirement en deux (2) périodes de dix (10) minutes chacune.

Toute modification rendue nécessaire par des contraintes organisationnelles ou un cas de force majeure relève de la décision du Comité d'Organisation.

ARTICLE 11 : DISCIPLINE ET FAIR-PLAY

Toutes les équipes participantes s'engagent à respecter :

- Les arbitres ;
- Les officiels ;
- Les adversaires ;
- Les décisions du Comité d'Organisation ;
- Les valeurs du mutualisme.

Tout comportement antisportif, violent ou contraire à l'éthique pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires.



+225| 25 23 00 16 08
07 59 64 44 44



contact@mutuelleconnectee.org
www.mutuelleconnectee.org



Petit Toit Rouge
Yopougon, Abidjan, RCI

ARTICLE 12 : RÉCOMPENSES

Les distinctions suivantes seront attribuées à l'issue de la compétition :

- Équipe Championne ;
- Équipe Vice-Championne ;
- Meilleur Buteur ;
- Équipe Fair-Play ;
- Prix de la Meilleure Ambiance.

L'équipe championne bénéficiera d'une prime minimale garantie d'un million (1 000 000) de francs CFA.

Cette prime pourra être revalorisée en fonction des contributions des partenaires, sponsors et mécènes associés à l'événement.

Les autres récompenses financières, matérielles ou honorifiques seront définies par le Comité d'Organisation.

ARTICLE 13 : REMISE DES PRIX

Les trophées, médailles et cadeaux offerts par les partenaires seront remis lors de la cérémonie officielle de clôture du Festival des Mutuelles de Côte d'Ivoire.

Les récompenses financières ainsi que les attestations officielles seront remises au cours du Dîner des Présidents organisé dans le cadre du Festival.

La présence du Président ou du représentant dûment mandaté de chaque mutuelle récompensée est requise lors de cette cérémonie.

ARTICLE 14 : APPLICATION DES RÈGLEMENTS FIMADA

Le présent règlement constitue un règlement particulier applicable au Tournoi de Maracana Zone Intermutuelles de MUTUELLE FOOT.



+225 | 25 23 00 16 08
07 59 64 44 44



contact@mutuelleconnectee.org
www.mutuelleconnectee.org



Petit Toit Rouge
Yopougon, Abidjan, RCI



2^e EDITION MUTUELLE FOOT & LA SEMAINE DU MUTUALISTE
« Famille, Solidarité et Prévoyance : Construisons ensemble un avenir plus sûr »

Pour toutes les situations non prévues par le présent règlement, les Lois du Jeu et règlements officiels de la Fédération Ivoirienne de Maracana et Disciplines Associées (FIMADA) s'appliquent intégralement.

ARTICLE 15 : DISPOSITIONS FINALES

L'inscription à la compétition vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le Comité d'Organisation est seul habilité à interpréter les dispositions du présent règlement et à prendre toute décision nécessaire au bon déroulement de la compétition.

Fait à Abidjan le 19 juin 2026,

Le Comité d'Organisation

MUTUELLE FOOT 2026

Festival des Mutuelles de Côte d'Ivoire



+225| 25 23 00 16 08
07 59 64 44 44



contact@mutuelleconnectee.org
www.mutuelleconnectee.org



Petit Toit Rouge
Yopougon, Abidjan, RCI